

## Le crédit financier dans les villes de Flandre (xive-xve siècles): typologie des créditeurs, des créanciers et des techniques de financement

Marc Boone\*

### Le comté de Flandre: terre de villes, d'économies urbaines et d'ambitions princières

Les données démographiques disponibles à partir du milieu du xive siècle nous montrent un comté de Flandre dominé dans la partie dite 'Flandre flamingante' par trois grandes villes: Gand avec environ 64.000, Bruges avec près de 45.000 et Ypres avec 28.000 habitants.<sup>1</sup> On y ajoutera, en Flandre française, les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, sous la domination directe de la couronne de France entre 1312 et 1369, et en Artois, quatre grandes villes: Saint-Omer, Lille, Douai et Arras, dont la population aurait pu se situer dans un ordre de grandeur de 20.000 à 30.000 habitants au début du xive siècle.<sup>2</sup> A côté des 'grandes' villes citées, se dessine un réseau de quelques 50 petites villes ou villes moyennes comptant moins de 10.000 habitants (7 entre 5.000 et 10.000, 11 entre 2.000 et 5.000, 14 entre 1.000 et 2.000, le reste en dessous de 1.000). Cette forte population urbaine occupait une superficie restreinte, le fait démographique révélateur étant la densité urbaine exceptionnelle: 77,9 habitants par km<sup>2</sup> soit un degré d'urbanisation de 36% de la population totale (seul le comté voisin de Hollande faisait mieux avec 45%).<sup>3</sup> Économiquement, les grandes villes flamandes combinaient le rôle de centres de production textile réputés (aussi bien les produits de haut de gamme que les textiles plus courants) avec celui plus passif de marché d'échange pour colonies de marchands étrangers.<sup>4</sup> Le bien-être évident qui en résultait n'échappait pas aux visi-

\* Université de Gand. Le texte est à la fois un remaniement et un élargissement du texte présenté lors d'un séminaire donné le 3 décembre 1999 aux Archives de la ville d'Asti, intitulé «Les Lombards en Flandre (xive-xvie siècles): état de la question, pistes de recherches», Tavola Ronda "I Lombardi nelle Fiandre (s. XIV-XVI)", organisé par le *Centro Studi sui Lombardi e sul credito nel medioevo* à l'initiative du professeur Renato Bordone (Université de Turin). Le présent texte a été corrigé par madame le dr. Elodie Lecuppre-Desjardin, collaboratrice scientifique du PAI "Pôle d'Attraction Interuniversitaire" (phase V, 10 "Urban society in the Low Countries, late Middle Ages-16th Century") dépendant du *Service public de programmation Politique scientifique* (gouvernement fédéral belge). Les recherches à la base du texte ont été menées dans le cadre du programme PAI.

1. Voir: W. PREVENIER, «La démographie des villes du comté de Flandre aux xive et xve siècles. État de question. Essai d'interprétation», *Revue du Nord*, LXV (1983), pp. 255-258.
2. Voir les données chiffrées (discutables) chez A. DERVILLE, «Le nombre d'habitants des villes de l'Artois et de la Flandre Wallonne (1300-1450)», *Revue du Nord*, LXV (1983), pp. 277-299.
3. Voir les données et des références utiles à une littérature abondante chez W. PREVENIER, J.-P. SOSSON, M. BOONE, «Le réseau urbain en Flandre (xiii-xixe siècle): composantes et dynamique», dans: *Actes du 15e colloque international "Le réseau urbain en Belgique dans une perspective historique (1350-1850). Une approche statistique et dynamique"*, Spa, 4-6 sept. 1990, Bruxelles, 1992 (*Crédit communal, collection histoire, série in-8°*, 86), pp. 160-162.
4. Des informations récentes sur l'importance de la draperie classique et la présence d'une draperie plus légère déjà au xiii siècle se retrouvent chez: P. CHORLEY, «The cloth exports of Flanders and northern France during

teurs de l'époque. La base de cette évolution, le commerce et la richesse des élites urbaines, avait été également remarquée par des observateurs, tel le florentin Ludovico Guicciardini qui notait dans sa description des anciens Pays-Bas (au début du XVI<sup>e</sup> siècle) qu'en Flandre «ce qui existe entre les villes ne sont que voies de communication, fleuves et routes qui convergent vers la ville». Autre témoin oculaire réputé, le mémorialiste Philippe de Commines avait quant à lui, durant le principat du duc Philippe le Bon (1419-1468), qualifié les anciens Pays-Bas de véritables «terres de promesse» ; il réitérait donc là l'image par excellence que provoquaient les villes des anciens Pays-Bas chez les visiteurs étrangers, celle d'une réussite économique.<sup>5</sup> État de choses qu'il imputait à la volonté nette du prince de ne pas taxer à outrance ses sujets, mais qui en vérité était le résultat de l'action des citoyens et des grandes villes, véritables métropoles commerciales et artisanales. De plus, les villes et leurs élites avaient œuvré longtemps, dans le but de tenir à l'écart ou de minimaliser la pression fiscale exercée par les comtes de Flandre, ducs de Bourgogne à partir de 1384. Dès qu'une approche chiffrée des revenus comtaux flamands devient possible (pour le règne de la comtesse Marguerite de Constantinople, 1244-1278), il est clair que l'apport des aides des cinq grandes villes de l'époque (Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai) pouvait s'élever à au moins un quart du total des revenus dont pouvait disposer la comtesse.<sup>6</sup> Sous les ducs de Bourgogne, la situation n'a guère changé, au contraire. Les aides étaient très importantes pour les finances des ducs, tout comme elles l'avaient été pour celles de leurs prédécesseurs, les comtes de Flandre, et le phénomène ne cessait de s'amplifier.<sup>7</sup> Au début de l'époque bourguignonne, les aides flamandes comptaient pour environ 25% des revenus flamands du duc Philippe le Hardi. Sous son fils, Jean sans Peur, cette proportion était à peu près identique, à la nuance près que l'importance de la Flandre pour la totalité des revenus ducaux ordinaires avait augmenté, passant de 38,8% à 50,8%. Sous Philippe le Bon, l'importance des revenus flamands en provenance du domaine et des aides était presque égale (autour de 23-24%). Si l'on prend en comp-

the thirteenth century: a luxury trade?», *Economic history review*, XL (1987), pp. 349-379, et J. H. MUNRO, «Industrial transformations in the north-west European textile trades, c.1290-c.1340: economic progress or economic crisis?», dans B. M. S. CAMPBELL (éd.), *Before the Black Death. Studies in the 'crisis' of the early fourteenth century*, Manchester-New York, 1991, pp. 110-148. Des approches ponctuelles récentes chez M. BOONE, W. PREVENIER (éd.), *La draperie ancienne des Pays-Bas: débouchés et stratégies de survie (14e-16e siècles). Actes du colloque tenu à Gand le 28 avril 1992*, Leuven-Apeldoorn, 1993, *passim*. Une synthèse récente qui place la draperie flamande dans son contexte européen: R. HOLBACH, *Frühformen von Verlag und Grossbetrieb in der gewerblichen Produktion (13.-16. Jahrhundert)*, Stuttgart, 1994 (*Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 110), pp. 51-78.

5. Voir le survol chez E. LECUPPRE-DESJARDIN, «L'autre et la ville: l'apport des témoignages étrangers dans la connaissance des villes des anciens Pays-Bas bourguignons à la fin du Moyen Âge», dans: M. BOONE, E. LECUPPRE-DESJARDIN, J-P.SOSSON (éd.), *Le verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge. Actes du colloque international tenu à Marche-en-Famenne du 24 au 27 octobre 2001*, Antwerpen-Apeldoorn, 2002, p. 55-68.
6. T. LUYCKX, *De grafelijke financiële bestuursinstellingen en het grafelijk patrimonium in Vlaanderen tijdens de regering van Margareta van Constantinopel (1244-1278)*, Bruxelles, 1961, pp. 247-252, 256-257.
7. Voir: A. VAN NIEUWENHUYSEN, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1384-1404). Économie et politique*, Bruxelles, Université de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres (LXXX), 1984, pour le règne de Philippe le Hardi (avec l'étude plus spécifique pour la Flandre de W. PREVENIER, «De Beden in het graafschap Vlaanderen onder Filips de Stoute (1384-1404)», *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 38 (1960), p. 330-365), A. Zoete pour les règnes de Jean sans Peur et de Philippe le Bon: A. ZOETE, *De beden in het graafschap Vlaanderen onder de hertogen Jan zonder Vrees en Filips de Goede (1405-1467)*, Bruxelles, Verhandelingen der Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België (Klasse der Letteren, 56 n° 149), 1994, p. 171-182. Une thèse par Christof Papin concernant les aides flamandes sous Charles le Téméraire est en cours sous ma direction.

te toutes les possessions du duc, les aides représentent 38,3%. Du point de vue des finances ducales, la capacité fiscale de la Flandre, par le biais des aides, n'était donc pas optimisée. Cette pression fiscale et la poursuite de l'ambition princière – certains la qualifieront volontiers de rêve – de se doter d'une fiscalité directe et donc non sujette au processus fastidieux de devoir négocier chaque aide avec les sujets, comptent beaucoup dans le développement d'un système de crédit généralisé, dans lequel le recours au crédit public rejoint le crédit privé. Retenons pour l'instant que les multiples tentatives des ducs d'imposer un impôt princier permanent se sont heurtées à la résistance des sujets flamands.<sup>8</sup>

Le développement des formes de crédit dans l'ancien comté de Flandre ne s'explique donc pas selon une logique simplement économique. L'histoire politique, les relations de pouvoir entre prince et villes et donc le contrôle des moyens de pression sont des facteurs également essentiels, comme le démontre l'état de nos connaissances en la matière. Donnons-en un aperçu. Le marché du crédit était rarement libre et subissait toujours les effets de la présence d'une forte demande privée, résultat de la réalité économique et urbaine en premier lieu, à laquelle s'ajoutaient des besoins 'publics' toujours grandissants et surtout imprévisibles. Ce qui rendait la situation souvent confuse, en premier lieu pour les contemporains puisque les 'pouvoirs publics' entrant en lice sur le marché du crédit étaient à la fois les autorités urbaines, mais aussi le pouvoir central princier. Une fois de plus les intérêts et les stratégies ne suivaient pas forcément un parcours parallèle.

Il faut également souligner que si dans ce qui suit l'on parle de la Flandre, à savoir ce qui correspond à l'ancien comté, la principauté flamande n'existait pas de façon isolée. En ce qui concerne un champ d'action spécifique comme le crédit, lié aux activités de marché, tout ce qui évoluait dans un mouvement de 'globalisation' politique et économique, c'est-à-dire d'intégration poussée comme ce fut le cas à l'époque dite bourguignonne, tenait compte des réalités dans les autres principautés relevant de la même dynastie.<sup>9</sup> Ce qui explique pourquoi en réalité, l'essai qui suit donne lieu par endroits à une comparaison avec ce que les historiens ont pu formuler concernant le duché de Brabant, les comtés de Hainaut ou de Hollande et Zélande.

## Les crédiérentiers: typologie traditionnelle, questions nouvelles

Pour ce qui est des professionnels du crédit, actifs dans l'ancien comté de Flandre, le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle qui voit les sources directes disponibles se multiplier (les premiers comptes urbains sont, par exemple, disponibles en

8. M. BOONE, «Les ducs, les villes et l'argent des contribuables: le rêve d'un impôt princier permanent en Flandre à l'époque bourguignonne», dans: PH. CONTAMINE, J. KERHERVE, A. RIGAUDIÈRE (éd.), *L'impôt au moyen âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial en France, fin XI<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle. II. Les espaces fiscaux. Colloque tenu à Bercy les 14, 15 et 16 juin 2000*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2002, p. 323-341.
9. Concernant l'histoire dite bourguignonne des anciens Pays-Bas, les synthèses les plus récentes en français ou en anglais sont: W. PREVENIER, W. BLOCKMANS, *The promised lands. The Low Countries under Burgundian Rule, 1369-1530*, Philadelphia, 1999; et W. PREVENIER (éd.) avec W. BLOCKMANS, M. BOONE, TH. DE HEMPTINNE, *Le prince et le peuple. La société du temps des ducs de Bourgogne*, Anvers, 1998.

Flandre à partir de ce moment) montre que l'économie urbaine se développe et se diversifie en répondant aux premières manifestations d'un rétrécissement ou d'un ralentissement économique général affectant l'économie européenne. Cette époque est une période de grands changements. En effet, le commerce actif flamand impliquant la présence des marchands flamands dans le commerce à grande distance, notamment via les foires de Champagne, en Angleterre, sur le Rhin et dans le nord de l'Europe en territoire hanséatique, laissa la place à une activité commerciale sédentaire et réceptive. Une évolution qui s'avéra définitive dès que, vers 1280, une liaison maritime directe entre l'Italie et les Pays-Bas se réalisa pour finalement, vers 1300, devenir régulière. Dès la même époque, les professionnels du crédit, les 'lombards', dont l'arrivée en Flandre est généralement mise en relation avec la disparition du commerce actif des flamands eux-mêmes, prirent en main le crédit. Bien sûr, déjà vers 1260, des lombards étaient à l'œuvre dans la plupart des villes de la Flandre et du Brabant. La dénomination 'lombard' reste relativement imprécise et couvre des marchands-professionnels du crédit provenant du Piémont et de la Toscane en premier lieu, puis de la péninsule italienne en général, voire d'ailleurs. Dans presque chaque centre comptant plus de 2.500 habitants, les lombards étaient présents et un réseau de tables de prêt et de commerce du crédit (souvent le prêt contre gage) s'installa et se greffa sur le grand réseau urbain des Pays-Bas. Dans le débat qui entoure l'identification des paramètres qui permettent de qualifier une communauté d'urbaine, des tentatives pour éviter le piège de la monocausalité ont amené à dresser une hiérarchie urbaine en prenant en compte plusieurs critères, parmi lesquels figure celui de la présence attestée de lombards et de changeurs (*wisseltafels*). Il en résulte que si les lombards sont très présents dans les villes flamandes au xive siècle, parfois même dans des communautés très petites (ayant toujours une fonction même temporaire de ville de foire ou de lieu de marché), leur nombre diminue de façon spectaculaire au xve siècle.<sup>10</sup> Les raisons qui expliquent ce développement sont multiples: poids grandissant des crédirentiers indigènes, intégration et professionnalisation du marché du crédit qui ne nécessite plus une capillarité poussée comme au xive siècle. Un constat semblable a été effectué pour le Brabant au xive siècle, qui confirme l'image de la Flandre: c'est-à-dire une présence marquée même dans des entités modestes du plat pays.<sup>11</sup>

Notre connaissance des lombards aux Pays-Bas doit encore et toujours beaucoup à deux auteurs: George Bigwood et Raymond de Roover. Si le travail de Bigwood reste incontournable (ne serait-ce que pour les références abondantes de personnages), il reste néanmoins un livre de juriste où l'économique et le social sont sous-représentés.<sup>12</sup> De Roover, quant à lui, a voulu écrire comme économiste l'histoire de la banque au Moyen Âge et a tendance à trop schématiser.

10. Fondé sur P. STABEL, *Dwarfs among giants. The Flemish urban network in the late middle ages*, Leuven, 1997, pp. 245-255.

11. R. VAN UYTVEN, «Het Brabants stedelijk netwerk (14de-16de eeuw)», dans: *Actes du 15e colloque international "Le réseau urbain en Belgique..."*, p. 55-57.

12. G. BIGWOOD, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du Moyen Âge*, Bruxelles, 1921-1922, 2 tomes. À compléter désormais par W. REICHERT, *Lombarden in der Germania-Romania. Atlas und Dokumentation*, Trier, Porta Alba Verlag, 2003.

En plus, dans sa grande et influente synthèse concernant le marché de l'argent à Bruges, il propose une typologie presque wéberienne qui tient compte de l'importance commerciale tout comme de l'arrivée sur le marché des différents types de marchands de l'argent: changeurs indigènes, lombards, marchands-banquiers.<sup>13</sup> La succession des types de crédientiers et leur apparition sur le marché tant en termes de chronologie que de géographie, suggère une causalité et un développement qui progresse vers toujours plus de performance: une énième variante sur le modèle de la modernisation et du progrès! Il est clair que pour lui, les lombards appartiennent à ordre qui diffère de celui des grands marchands-banquiers. Quand De Roover mentionne les lombards, le choix des mots en dit beaucoup sur ses opinions. Les termes qu'il emploie ne laissent guère de doute: si les banquiers honorables ne se retrouvent qu'à Bruges ou dans quelques centres de production, les lombards, eux, se jetaient comme des vautours même sur des petites communautés. Ce qu'ils cherchaient ce n'était pas le commerce international tout à fait honorable, mais la poursuite sordide de l'usure.<sup>14</sup> Cette terminologie a eu des conséquences graves. Comme en d'autres domaines de l'histoire financière, De Roover a donné le ton et ce ton, dans le cas des lombards, était d'emblée plutôt négatif. Il nie entre autres qu'ils ont joué un rôle important dans la genèse d'un système bancaire digne de ce nom. Tout au plus ils ont été des précurseurs des Monts de Piété, institutions charitables, créées au xvi<sup>e</sup> siècle pour prendre en main le secteur du crédit de consommation.

La classification de De Roover: lombards, changeurs indigènes et grands banquiers-marchands a fortement marqué et pour longtemps l'histoire financière. Elle continue d'ailleurs à être diffusée comme la bonne parole.<sup>15</sup> De Roover y confirme que les lombards ne se sont guère occupés d'activités bancaires et se sont enfermés dans les opérations de crédit de consommation.<sup>16</sup> Une vision grandement influencée par la situation à Bruges où, effectivement, la concurrence sur le marché de l'argent fut considérable, mais qui ne se justifie pas forcément pour les villes de second rang ou les villages dans lesquels le lombard local a pu s'occuper d'un éventail de fonctions, alliant à la fois la banque à la table d'échange. Dans son élan, De Roover a également surestimé l'importance des changeurs indigènes, mis en exergue à partir des comptabilités de deux changeurs brugeois du milieu du xive siècle: Collard de Marke et Guillaume Ruweel. En réalité, le nombre de leurs clients fut plus modeste qu'il n'a voulu le faire croire. En plus, parmi eux les lombards n'étaient pas néglige-

13. R. DE ROOVER, *Money, banking and credit in mediaeval Bruges. Italian merchant-bankers, lombards and money-changers. A study in the origins of banking*, Cambridge (Mass.), 1948.

14. DE ROOVER, *Money, banking and credit...*, p. 100: «the lombards swooped down like vultures upon even small communities [...] not the honorable practice of international trade but the sordid pursuit of usury is the explanation for their presence».

15. Par exemple, un texte de De Roover (extrait de son *Money, banking and credit...* concernant les lombards) vient d'être traduit en italien, avec une introduction et des textes de R.-H. Bautier et de W. Reichert: R. BORDONE, *L'uomo del banco dei pegni. 'Lombardi' e mercato del denaro nell'Europa medievale*, Turin, 1994 et 1997 (le lecteur intéressé y trouvera également une bibliographie mise à jour).

16. Voir l'aperçu critique de la carrière et de l'oeuvre de De Roover par E. AERTS, «Middelleeuwse bankgeschiedenis volgens professor Raymond de Roover», dans *Bijdragen tot de geschiedenis. Liber alumnorum Karel Van Isacker S.J.*, 63, 1980, pp. 56-57.

ables.<sup>17</sup> Les études que mène l'historien américain Jim Murray sur la ville de Bruges au xive siècle permettront un jour –les moyens modernes de l'informatique aidant– de juger définitivement les prises de positions de De Roover et ses critiques. Pour Murray en tout cas, il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance des entreprises de Van Marke et de Ruweel, changeurs qui ont graduellement conquis une partie du marché de crédit avant de faire faillite (ce qui explique d'ailleurs la conservation d'une partie importante de leur comptabilité privée).<sup>18</sup> Afin d'illustrer complètement le rôle de la ville de Bruges comme point névralgique du 'network' commercial de l'époque, Murray a présenté une analyse de la provenance des clients étrangers de Van Marke pour seulement deux ans, 1366-1368. L'exercice fournit au total les noms de 990 clients étrangers non-brugeois, parmi lesquels 125 proviennent des Anciens Pays Bas (avant tout le Brabant), 19 d'Allemagne, 233 de France (incluant le Hainaut et le Tournaisis), 52 des Iles Britanniques, 20 d'Italie, 128 d'Espagne et du Portugal, et finalement 413 du comté de Flandre.<sup>19</sup>

En étudiant d'abord la ville de Bruges, De Roover a certainement d'emblée privilégié une vue sur le commerce de l'argent où une situation exceptionnelle due à la position unique de la ville de Bruges a été érigée en règle. Il suffit déjà de se tourner vers la ville moyenne de Damme, modeste avant-port de Bruges sur le Zwin, pour s'en rendre compte. Pour quelques années d'exception vers la fin du xive siècle (entre 1394 et 1398), des listes de tailles conservées permettent d'apprécier le 'poids fiscal' des professionnels du crédit: lombards, changeurs, courtiers.<sup>20</sup> Le phénomène ne souffre aucune hésitation: à Damme, lombards et courtiers appartiennent à la 'classe fiscale' la plus élevée de la population imposable. Malgré la faiblesse relative de leurs effectifs (10 à 12% des contribuables), leur part dans l'impôt est importante, près du quart du total. Pour Bruges, on a pu constater que si les courtiers et changeurs constituent aussi plus que d'autres métiers 'l'élite fiscale' de la cité, ils ne dominent pas dans le même degré la stratigraphie fiscale, ne représentant que seulement 10% de l'élite fiscale. En plus, ils sont nettement moins homogènes qu'à Damme. La grande ville pourrait avoir eu, selon les mots de Sosson, un effet 'diluant'.

En mettant en avant la complexité du marché de l'argent à Bruges, comme reflétant les différentes couches caractéristiques pour le marché de l'argent au bas Moyen Âge en général, De Roover a délibérément négligé la logique propre de chaque groupe de marchands, l'idée dominante étant d'arriver à affirmer la

17. AERTS, «Middeleeuwse bankgeschiedenis...», p. 62. Sur les deux changeurs brugeois, voir toujours R. DE ROOVER, «Le livre de comptes de Guillaume Ruyelle, changeur à Bruges (1369). Contribution à l'histoire des finances privées au Moyen Âge et à celle de la comptabilité commerciale en Belgique», *Annales de la Société d'Emulation à Bruges*, LXXVII (1934), pp. 15-95.

18. E. S. HUNT, J. M. MURRAY, *A history of business in medieval Europe, 1200-1500*, Cambridge, 1999, pp. 161-162.

19. J. M. MURRAY, «Of nodes and networks: Bruges and the infrastructure of trade in fourteenth-century Europe», dans: P. STABEL, B. BLONDÉ, A. GREVE (ed.), *International Trade in the Low Countries (14th-16th Centuries). Merchants, organisation, infrastructure*, Leuven, 2000, p. 7.

20. J.-P. SOSSON, «Courtiers, changeurs et Lombards à Bruges et à Damme à la fin du xive siècle», dans J.-M. DUVOSQUEL, J. NAZET, A. VANRIE (éd.), *Les Pays-Bas Bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uytendaele*, Bruxelles, 1996 (*Archives et bibliothèques de Belgique, numéro spécial 53*), pp. 404-407.

suprématie technique et financière des grandes maisons de banque italiennes (toscanes de préférence). Ainsi, les recherches d'Anke Greve sur le milieu des hanséates à Bruges ont corrigé clairement les idées de De Roover selon lesquelles les hanséates et leur commerce étaient arriérés comparativement aux italiens. C'est d'abord méconnaître que les besoins des hanséates étaient tout à fait différents, et ensuite que leur commerce était organisé d'une autre façon, adaptée à la fois à la logique du commerce hanséate en termes de produits et de l'influence des saisons qui, dans le nord de l'Europe, imposent un calendrier à suivre impérativement et différencié de la pratique en vigueur dans le bassin méditerranéen. L'un et l'autre aboutissant à un lien plus éphémère entre marchands, ce qui nécessitait moins de constructions financières pour soutenir une grande compagnie. En plus, les hanséates avaient développé, à travers l'action des courtiers qui s'occupaient graduellement d'opérations de crédit, un système de prêt et de crédit individualisé.<sup>21</sup> L'analyse qu'a proposé Peter Stabel en 1996 de la comptabilité d'un courtier-marchand-entrepreneur et banquier, Wouter Ameide de Bruges, à la fin du xve siècle, prouve, si besoin en était, à quel point les courtiers brugeois avaient su s'approprier une part du marché du crédit et du commerce de l'argent et à quel point ils maîtrisaient les techniques comptables les plus avancées si nécessaire. Dans ses livres de compte, Ameide utilise la technique comptable à parties doubles qui, selon De Roover, était une technique exclusivement pratiquée par les marchands italiens. En fait, Ameide côtoyait et faisait des affaires (vente de draps et de laine) avec des représentants de quelques grandes firmes florentines (Frescobaldi, Gualterotti et Altoniti) et génoises (Spinola), mais également avec des marchands provenant de la péninsule Ibérique et se spécialisait dans l'écoulement des produits finis des centres drapiers situés le long de la Lys (comme Ménin, Wervicque et autres). Cela, au moment même où le sort économique de Bruges semblait sellé au profit d'Anvers.<sup>22</sup>

## Les 'lombards' en Flandre et dans les anciens Pays-Bas: nouvelles approches

Si les idées générales de De Roover sont désormais à prendre avec beaucoup de précaution, comment situer alors les lombards? Voici quatre études ponctuelles qui nous informent des recherches récentes ou en cours concernant les 'lombards' dans les villes des anciens Pays-Bas, dans l'ordre chronologique de leur parution. J'espère ainsi faire apparaître les nuances du dossier et les différentes stratégies suivies par les lombards eux-mêmes, par les élites urbaines avec lesquelles ils s'engageaient dans leurs entreprises, et finalement par les princes

21. A. GREVE, «Hanseatic merchants: banking customs in 14th century Bruges», dans: M. BOONE, W. PREVENIER (éd.), *Finances publiques et finances privées au bas moyen âge. Actes du colloque tenu à Gand les 5 et 6 mai 1995. Public and private finances in the late middle ages. Proceedings of the colloquium, Ghent, May 5th and 6th 1995*, Leuven-Apeldoorn, Garant, 1996, pp. 11-13.

22. P. STABEL, «Entre commerce international et économie locale. Le monde financier de Wouter Ameide (Bruges fin xve-début xvie siècle)», dans: BOONE, PREVENIER, (éd.), *Finances publiques et finances privées...*, pp. 81, 79-94.

auxquels ils devaient faire face. Les différences entre les seigneuries constituant progressivement les Pays-Bas bourguignons faciliteront la compréhension des enjeux.

Tournons nous d'abord vers le Brabant, dont nous parle l'enquête de J. Somers qui s'est penché sur les prêts à gages, activité typique des lombards avec celle des tables d'échange, souvent liés aux opérations de crédit à court terme (le plus souvent entre 3 et 6 mois). Ces activités pouvaient avoir lieu après que les intéressés avaient payé un droit de reconnaissance, un octroi au prince ou au seigneur de la place. Les octrois étaient le plus souvent limités dans le temps et donc renouvelables, ce qui implique qu'ils prenaient graduellement l'allure d'une taxation, leur durée tendant à devenir plus importante (en moyenne 16 ans au Brabant pendant la période bourguignonne, donc à partir de 1430). Dans certains cas, le jeu des octrois renouvelés menait à la concession d'un monopole à une famille dans un endroit précis. Tenant compte du nombre d'habitants du lieu en question, on peut conclure que les octrois faisaient figure d'une taxation sur les transactions devant (ou sur) les tables de prêt et d'échange. Ce genre d'activités a très vite constitué le champ d'action privilégié de familles lombardes, originaires souvent d'Asti ou de Chieri.<sup>23</sup>

Dans son étude exemplaire, Somers a utilisé l'abondante documentation que l'administration bourguignonne a laissé derrière elle. Dans le contexte de croissance économique et de bien-être généralisé, le nombre des tables de prêt et d'échange tenues par des lombards allait croissant, répondant de cette manière à une demande de crédit généralisée. Du côté des lombards, on constate en Brabant pendant la même période une nette tendance à la concentration (les propriétaires des grandes tables établies dans les grandes villes –Anvers, Bruxelles, Louvain, Bois-le-Duc– mettaient la main sur les tables dans les villes subordonnées). Cela veut-il dire que tout se passait dans un contexte de prospérité générale? Pas du tout, les plaintes concernant les taux d'intérêt de la part des sujets, formulées à l'occasion des réunions des États du Brabant, aboutirent en 1462 à la formulation d'un avis concernant une réforme assez poussée des tables (en réduisant le taux d'intérêt à 2,08%) et à la mise en place en quelque sorte d'un genre d'institutions comparables aux "Monti" italiens. À la concentration spontanée des lombards et de leurs entreprises même –en 1473, 22 tables de prêt (sur un total de 43 tables reconnues par le prince) étaient contrôlées par seulement 4 familles–, correspondait, sous le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, l'unification fiscale des lombards. Le 13 novembre 1473, ce prince instituait en effet l'octroi collectif pour tous les lombards des Pays-Bas bourguignons, initiative qui faisait écho aux tentatives de centralisation et d'assainissement des finances ducales en général.<sup>24</sup> Pour Louvain et Bruxelles, on peut faire la comparaison: la nouvelle imposition se situait à un niveau de 50 à 66% plus haut que la précédente. Prenant en considération les paiements effectivement réalisés par les lombards (105.600 livres

23. J. SOMERS, «Het laatmiddeleeuwse pandbedrijf in de Nederlanden», *Handelingen van de Koninklijke Zuidnederlandse maatschappij voor taal- en letterkunde en geschiedenis*, XXXVI (1982), pp. 177-194.

24. Le texte de l'ordonnance dans: P. MOREL, *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut*, Lille, 1908, p. 230.

de 40 deniers de *groten* entre 1473 et 1476), on doit conclure qu'ils étaient de toute façon en mesure de s'acquitter de cette fiscalité alourdie. D'un autre côté, l'acceptation des nouvelles règles imposées par Charles le Téméraire donnait aux lombards l'occasion de pratiquer leur commerce avec plus de liberté encore, au détriment des clients sans doute. Parmi ces règles: une durée garantie de 10 ans pour le nouvel octroi, l'assurance que les officiers ducaux n'allaient plus se mêler des affaires des lombards, tandis que ces derniers n'étaient plus tenus d'admettre un contrôle sur leur comptabilité. Le bien être du commerce des lombards semblait désormais de plus en plus proche d'autres phénomènes économiques entre les mains du prince gouvernant. La mort inopinée du duc Charles en 1477 inaugura à première vue un retour en arrière. De nouveau, un octroi individuel par an était de mise. Les événements politiques et militaires, qui firent suivre aux Pays-Bas bourguignons une autre voie que celle empruntée par une grande partie de l'Europe où un redressement économique se manifestait, allaient compromettre l'avenir des lombards. Pendant la grave crise qui a caractérisé une grande partie du long règne de Maximilien d'Autriche, le nombre de tables de prêt reconnu par le prince chute de 38 en 1490 à 10 en 1495 (en Brabant plus particulièrement: de 11 à 5 en 1495 et même à 3 en 1496). Au même moment, le système de banques de dépôts entre les mains des changeurs indigènes disparut également, sur toile de fond d'une politique monétaire néfaste et de dévaluations en cascade.<sup>25</sup> En général cette période se caractérise par un recul très net du pouvoir d'achat et donc par un rétrécissement du crédit à la consommation à court terme. La paupérisation était telle qu'une grande partie du public traditionnel des tables de prêt ne disposait plus de moyens de prêter sur gage. D'autres formes de crédit à la consommation, comme le compte courant se répandirent dans le commerce de détail. L'archiduc Charles, le futur Charles Quint, pouvait dès lors prendre la décision d'abolir les tables de prêt le 9 avril 1511. Cette décision, modifiée par Maximilien le 11 juillet 1512 pour autoriser un certain répit en Brabant et en Limbourg ne fut pas définitive. Un quart de siècle plus tard, les tables refaisaient surface dans un contexte économique fortement changé toutefois. Au début du xviii<sup>e</sup> siècle les tables allaient disparaître cette fois pour de bon, pour laisser la place à une formule plus sociale de prêt et de crédit: les Monts de Piété.

La deuxième étude est une approche que j'ai effectuée moi-même en observant, dans le cadre plus large d'une recherche systématique sur les finances de la ville de Gand, la taxation sur les prêteurs et les professionnels du crédit dans la plus grande ville des Pays-Bas pendant la période bourguignonne (la ville comptait au xve siècle en moyenne quelque 50.000 habitants).<sup>26</sup> La ville de Gand incarnera à maintes reprises le particularisme urbain face à la centralisation princière.

25. La crise de la fin du xve siècle mérite une étude plus poussée, tant elle représente un raccourci et en plus très bien documenté des tensions présentes au sein de la société urbaine des anciens Pays-Bas. Pour la politique, voir la recherche en cours de J. Haemers. Pour les aspects économiques: R. VAN UYTVEN, *Production and consumption in the Low Countries, 13th-16th centuries*, Adershot, 2001, *passim*: une collection des essais dont plusieurs traitent explicitement de la perte de bien-être dans les dernières décennies du xve siècle.

26. M. BOONE, «Geldhandel en pandbedrijf in Gent tijdens de Bourgondische periode: politieke, fiscale en sociale aspecten», *Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis*, LXVI (1988), pp. 767-79.

Et les conflits sociaux et politiques y furent donc plus nombreux.<sup>27</sup> Le sort des prêteurs sur gages et des lombards actifs à Gand reflète bien cette dualité: intérêts économiques contre idéaux politiques. La taxation que la ville, et seulement en deuxième lieu le prince, levait sur le commerce de l'argent à Gand permet de sonder la composition de ce groupe. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le comte de Flandre s'était démis de son pouvoir de taxer les changeurs à Gand en faveur de la ville. Les officiers urbains qui s'occupaient de taxer les avoirs des bourgeois qui, par la mort, l'émigration ou le mariage échappaient au pouvoir des échevins (dans le contexte de la taxation dite de *l'issue*), étaient chargés de mener à bien cette imposition sur les revenus des changeurs et prêteurs. Des indications d'après lesquelles les échevins levaient un impôt après dénonciation, ne manquent d'ailleurs pas. Pour la première moitié de la période dite bourguignonne (1385-1460), j'ai entrepris une étude prosopographique des changeurs et prêteurs sur gage actifs dans la ville de Gand. Malheureusement, les comptes urbains manquent entre les années 1432 et 1438, moment où de graves perturbations internes ont marqué la vie de la cité. Pendant ces troubles, les lombards et prêteurs sur gage étaient la cible préférée des masses (composées entre autres de gens de métiers) mécontentes de la nouvelle politique monétaire du duc. Or, c'est précisément à ces professionnels du crédit et à ceux chez qui un crédit de consommation était possible, que le grand public était confronté. Ce qui explique l'éclat du mécontentement populaire. Le nombre de prêteurs et les sommes correspondantes payées par eux, étaient déjà en chute libre, dans les années qui suivirent 1438. Ce nombre en tout cas ne s'est jamais rétabli. A la suite des troubles, les prêteurs sur gages furent expressément mis sous la protection des échevins. Pendant cinq ans ils ne payèrent aucun impôt, mesure probablement à interpréter comme une compensation pour les pertes matérielles qu'ils avaient eu à supporter pendant les 'événements'. Peu après, en 1441, le duc Philippe le Bon intervint en imposant pour les vingt années à venir un monopole, décrit comme «y tenir ou faire tenir en leur nom table ou pluseur, et seurement y acheter, vendre, changier, marchander et gaignier de leurs deniers et biens» aux frères Boba (Antoine, Lantermon et Daniel) et à Manuel de Quijn. Il s'agit de lombards en provenance du Piémont, que l'on retrouve d'ailleurs au même moment dans des villes brabançonnaises comme Louvain ou Tirlemont. À cette occasion, les lombards paient un octroi annuel de 12 livres de *parisis* (ou 1 livre de *groten* de Flandres) au duc, et au même moment ils payent à la ville, pour marquer leur entrée en fonction, 230 livres de *groten*. Puis, annuellement 30 livres de *groten*. En soi, les années 40 du XVe siècle peuvent être caractérisées par un intérêt grandissant de la part du duc de Bourgogne pour les affaires des lombards dans l'ensemble de ses territoires. Rien d'étonnant donc à ce qu'à Gand la question soit également mise à l'ordre du jour.<sup>28</sup>

27. Sur l'histoire de la ville de Gand, voir: M. BOONE, W. PREVENIER, «Le rêve d'un État urbain (quatorzième et quinzième siècles)», dans J. DECAVELE (red.), *Gand. Apologie d'une ville rebelle. Histoire, art, culture*, Antwerpen, 1989, pp. 81-105, et M. BOONE, «La construction d'un republicanisme urbain. Enjeux de la politique municipale dans les villes flamandes au bas moyen âge», dans: D. MENJOT, J.-L. PINOL, (éd.) *Enjeux et expressions de la politique municipale (XIIe-XXe siècles). Actes de la 3e table ronde internationale du Centre de Recherches Historiques sur la Ville*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 41-60.

28. Ce fut notamment le cas pour les villes du Hainaut: J.-M. CAUCHIES, *La législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506)*, Bruxelles, 1982 (*Publications des Facultés universitaires Saint-Louis*, 24), pp. 469-480.

Revenons aux 182 marchands d'argent ou prêteurs professionnels actifs à Gand et connus grâce à la comptabilité urbaine. Premier constat: une concentration extrême entre le nombre de prêteurs et ce qu'ils payent comme impôt à la ville. 75% des prêteurs ne payent que 15,41% des impôts et donc, à l'inverse, un quart des prêteurs pèsent assez lourd, puisqu'ils représentent quelque 84% des impôts. Il est clair que le secteur du crédit, ainsi mis en lumière à travers la fiscalité urbaine, recouvre, à côté des vrais professionnels, une large partie de gens qui, occasionnellement, ont touché au crédit et au commerce de l'argent. Quel est, en effet, le lien qui pouvait unir un foulon appelé Jan van Gent, qui paie une fois en 1413 120 deniers de *groten*, et un certain Jan Forment, qui paie entre 1412 et 1425 au total 16 458 deniers de *groten* (sur base annuelle l'équivalent d'un demi salaire d'un maître artisan)? Sans octroi princier à payer et sous contrôle exclusif des échevins de la ville, il y avait de la place pour l'activité d'un grand nombre de 'petits' entrepreneurs. L'arrivée des Boba en 1441 démontre comment les lombards ont repris par la suite tout en main. Mais également dans les années précédant 1441, leur présence et leur activité dans la ville de Gand étaient on ne peut plus importantes. Tous les lombards identifiables grâce aux tables dans le travail de Bigwood (et de quelques autres) se situent parmi les 25% des professionnels du crédit responsables pour 85% des taxes perçues. D'autres groupes actifs sur le plan des finances urbaines comme les fermiers des impôts indirects de la ville appelés *les assises* ou les fournisseurs à la ville ne sont pas du tout mélangés aux lombards.<sup>29</sup> Il s'agit de deux groupes, deux secteurs, bien différents qui se tiennent à distance l'un de l'autre. Autre fait révélateur: dans la période qui précède 1441 (où nous sommes en présence d'un marché contrôlé par la ville et échappant en grande partie à toute ingérence princière) un nombre non négligeable de 23 femmes (sur un total de 182 soit 14,84%) est attesté. Mesuré par rapport au total des prêteurs et autres taxés, ce groupe de femmes contient 3,23 % de veuves (qui contribuent pour 5,9% dans l'impôt) et 11,61 % de femmes seules (équivalant à 4,03% des impôts). Après 1441 quand le marché semble épuré d'éléments peu profitables, aucune femme n'en fait désormais parti. Cette présence féminine avant 1441 prolonge une tradition déjà constatée pour le xive siècle et évoque le rôle bien connu des femmes dans le crédit à la consommation.<sup>30</sup> Il faut tenir compte de cette zone d'ombre du crédit et du commerce de l'argent proprement dit où stratégies commerciales et stratégies de survie se côtoient et où, comme le démontre l'étude de quelques villes du sud de la France, un grand nombre de femmes était actif.<sup>31</sup>

L'exemple de Gand pendant la période bourguignonne illustre bien comment dans une grande ville des Pays-Bas, où le conflit entre particularisme urbain et centralisation princière a bien souvent déterminé le rythme de l'his-

29. En général sur les finances de la ville de Gand au xve siècle et sur le personnel politique et administratif impliqué: M. BOONE, *Geld en macht. De Gentse stadsfinanciën en de Bourgondische staatsvorming (1384-1453)*, Gent, 1990 (*Verhandelingen der maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent*, XV), 260 pp. et M. BOONE, «Triomferend privé-initiatief versus haperend overheidsoptreden? Over pachters van indirecte belastingen in laatmiddeleeuwse steden», *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, 15 (1989), pp. 113-138.

30. Pour Gand au xive siècle: D. NICHOLAS, *The domestic life of a medieval city: women, children, and the family in fourteenth-century Ghent*, Lincoln (Nebraska), 1985, pp. 84-94.

31. W. C. JORDAN, *Women and credit in pre-industrial and developing societies*, Philadelphia, 1993.

toire, les lombards se retrouvèrent dans l'œil du cyclone. Leurs choix tactiques témoignent du fait que leurs activités, relativement éloignées du grand commerce (comme il se pratiquait au même moment à Bruges), gardaient une fonctionnalité toujours importante au sein d'une société urbaine marquée par de grands besoins en matière de crédit.

Le troisième exemple nous entraîne cette fois dans le contexte d'un réseau de petites villes: la Gueldre (dans l'est des anciens Pays-Bas) où la présence d'un groupe concurrentiel, celui des juifs, a influencé le comportement des lombards, des édiles locaux et du prince. Ce sera d'ailleurs une des rares cas où il sera question des juifs, grands absents du secteur du crédit au bas Moyen Âge et dans les Pays-Bas. S'ils restent repérables en Gueldre, il faut certainement y voir l'influence de traditions venues des pays rhénans.<sup>32</sup> Dans une étude parue en 1996, Remi van Schaik a démontré comment dans les villes de Gueldre comme Nimègue, Arnhem, Maastricht, Venlo ou Roermond, appartenant à une principauté frontalière située entre les marches d'Allemagne et les Pays-Bas et assise sur le bas-cours de la Meuse et du Rhin, les lombards et les juifs ont fonctionné dans une société essentiellement urbaine. Les manifestations de réussite sociale ne manquent pas: beaucoup de lombards se sont affichés comme faisant partie de l'administration financière des villes et des princes, ducs de Gueldre en l'occurrence. Le facteur de *Herrschaftsnähe* (proximité du prince ou de la cour) dans une principauté de taille modeste a certainement joué. Quant à l'absence d'importants financiers indigènes ou de concurrents parmi les grandes compagnies bancaires toscanes, comme en Flandre, elle explique pourquoi ils sont arrivés à se maintenir plus longtemps dans ce rôle. Des familles lombardes comme les Montefia ou les Solari se retrouvent ainsi dans différentes villes de Gueldre, leurs activités étant organisées de façon collective dans le cadre d'un consortium à la base duquel se trouvait la famille. En Gueldre, les lombards se sont maintenus plus longtemps dans des positions politiques fortes qu'ils ont dû abandonner en Flandre et dans les autres principautés plus à l'ouest, tout en maintenant leurs fonctions à la fois de serviteurs des communautés urbaines et des princes, comme du public plus large à la recherche d'un crédit.<sup>33</sup>

Enfin, le quatrième cas de figure présente une famille de lombards (originaires d'Asti), les Mirabello, bien connue pour ses liens financiers multiples avec les comtes de Flandre et les ducs de Brabant au xive siècle, mais dont David Kusman vient de décrire l'étendue du réseau financier englobant non seulement la noblesse brabançonne et des abbayes bénédictines, mais également la commercialisation des produits finis de la draperie brabançonne (notamment de Malines

32. Concernant les juifs dans les anciens Pays-Bas voir toujours l'ouvrage de référence: J. STENGERS, *Les Juifs dans le Pays-Bas au Moyen Âge*, Bruxelles (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, s. 2, n° 45), 1949; à compléter par J. TOLLEBEEK, «Joden in de Nederlanden tijdens de late Middeleeuwen», *Bijdragen tot de geschiedenis*, 79 (1996), pp. 13-33 et pour un bilan historiographique: J. TOLLEBEEK, «Schrijven vanuit betrokkenheid. Honderdvijftig jaar historiografie van het laatmiddeleeuwse Jodendom in de Nederlanden (1800-1949)», dans W. VERBEKE, *Serta devota in memoriam Guillelmi Lourdeaux*, Leuven, 1995, pp. 165-191 [réédité dans sa collection d'essais: *De ekster en de kooi. Nieuwe opstellen over de geschiedschrijving*, Amsterdam, 1996, pp. 179-198].

33. R. VAN SCHAİK, «On the social position of Jews and Lombards in the towns of the Low Countries and neighbouring German territories during the late Middle Ages», dans M. CARLIER, A. GREVE, W. PREVENIER, P. STABEL (ed.), *Core and periphery in late medieval urban society. Proceedings of the colloquium at Ghent (22-23 August 1996)*, Leuven-Apeldoorn, 1997, pp. 165-191.

et de Bruxelles) à laquelle ils associaient le négoce de luxe (soies, draperie, bijoux et métaux précieux).<sup>34</sup> L'étude met en question également l'affirmation répandue chez les historiens des finances selon laquelle les italiens étaient appelés pour des périodes éphémères à s'occuper des finances publiques (comtales, voire ducales) afin de sauver les meubles, éviter la banqueroute en quelque sorte. Or, les Mirabello au début et au milieu du xive siècle, comme les Rapondi (banquiers et marchands lucquois, au service des premiers ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur) vers la fin du xive et le début du xve siècle, illustrent à quel point les crédit-rentiers s'occupaient de tous les aspects des relations entre prince et villes, souvent de façon heureuse car contrairement à beaucoup de financiers ils ne connaissaient ni la faillite, ni le gibet. Dino (Digne) Rapondi s'occupait au nom du duc, de certaines négociations sensibles avec les villes concernant les aides, par exemple pour le paiement de la rançon pour la libération du futur Jean sans Peur, prisonnier des turcs après la bataille de Nicopolis, désastreuse pour les croisés. Mais il avançait également des moyens financiers pour la réparation de digues et des wateringues du Franc de Bruges et des Quatre Métiers en 1395, ce que faisaient normalement les nantis locaux. D'une façon plus structurée, il avançait au duc les paiements de la ville de Bruges et percevait ainsi directement certains impôts locaux en guise de remboursement. Rapondi pouvait très bien utiliser les liquidités à Bruges, car tout en restant le financier par excellence du prince, il maintenait, et son entreprise familiale avec lui, des activités de négociant, avec une préférence pour les produits de luxe: soie, bijoux, métaux précieux (en 1404 il était en mesure de livrer en toute hâte les draps servant à décorer les douze églises censées accueillir la dépouille mortelle de Philippe le Hardi, transportée de Halle où il était décédé au mausolée familial à Dijon). Le plus grand chantier public du principat: la construction des fortifications et de la tour de l'Écluse (avant-port de Bruges sur le Zwin), lui offrit l'occasion de lier les entrepreneurs de construction de Bruges à la politique dynastique et aux finances dont il gardait le contrôle. Par ces faits, Rapondi était intimement lié à la perception des aides en Flandre, et il savait dans les moindres détails jusqu'où il pouvait aller dans ses opérations de crédit au prince.<sup>35</sup>

## Remonter le fleuve: la demande du crédit dans les villes flamandes et dans l'État bourguignon

Il est certain que les lombards, avec leur habitude de prêter sur gage à court terme répondaient à un besoin réel de la population. Quand en 1453 le duc de Bourgogne confisqua quatre des plus importantes "tables d'échange et de prêt"

34. Voir, en attendant la thèse de doctorat: D. KUSMAN, «Jean de Mirabello dit van Haelen (ca. 1280-1333). Haute finance et Lombards en Brabant dans le premier tiers du xive siècle», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 77 (1999), pp. 843-931.

35. M. BOONE, «Bruges et les ducs de Bourgogne: du shopping sur les marchés de l'argent et du pouvoir», dans A. VANDEWALLE, *Les marchands de la Hanse et la banque des Médicis. Bruges, marché d'échanges culturels en Europe*, Oostkamp, 2002, pp. 129-130.

en Brabant, la réaction du public ne fut pas d'approuver l'action ducal ou de critiquer celle des lombards, mais d'exprimer ses soucis quant au sort des objets donnés en gage et de la possibilité de recourir au prêts dans l'avenir. Dans les six semaines qui suivirent la réouverture des tables, sous contrôle ducal cette fois, 80% des sommes prêtées furent remboursées.<sup>36</sup> Le projet du duc Charles le Téméraire de fermer tous les commerces des lombards en 1473 suscita beaucoup d'opposition. Les prêts accordés par les lombards étaient jugés indispensables pour le commerce en général et la mesure fut révoquée.

Les études classiques qui ont grandement influencé notre façon de considérer l'activité des lombards, celles de Bigwood et de De Roover, partent essentiellement de la présence des lombards et donc de l'offre sur le marché du crédit. Afin d'indiquer quelques pistes de recherche à poursuivre, je crois qu'il est grandement utile d'essayer de mesurer la demande, c'est-à-dire les besoins des populations urbaines et des princes en matière de crédit de consommation ou pour financer l'une ou l'autre de leurs politiques, et d'aborder ainsi la présence et l'activité des lombards à partir de cette face de la réalité.

Dans ce cadre, je veux formuler les remarques suivantes :

**1)** L'évolution interne des communautés urbaines, avant tout leur organisation politique, a grandement influencé la façon dont la gestion des deniers publics et surtout de la dette publique a été menée. L'arrivée et l'installation des lombards dans les villes flamandes pendant la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle coïncide avec une évolution importante à l'intérieur des villes. La conjoncture graduellement défavorable de l'industrie drapière aidant, des tensions sociales se sont accentuées, mettant face à face l'ancien patriciat urbain et les corps de métier, cherchant à s'émanciper sur le plan politique.

Les révoltes se succédèrent et le conflit politique opposant le comte de Flandre au roi de France au début du XIV<sup>e</sup> siècle se greffa sur une situation politique et sociale plus qu'explosive. Le résultat en est bien connu: à partir de 1302, les métiers participèrent au pouvoir, processus qu'Henri Pirenne a jadis qualifié de 'révolution démocratique'.<sup>37</sup> Comme les nouvelles élites urbaines furent également appelées à gérer les deniers publics ou au moins à les co-gérer, elles firent appel à des experts financiers familiers, parmi lesquels les lombards. C'est ce qui aide sans doute à expliquer la présence très marquée de lombards et d'autres technocrates, spécialistes du crédit et de la manipulation de l'argent parmi les gestionnaires des deniers publics. A partir de 1360, quand, dans la plupart des villes, des décennies de luttes intestines et des expériences avec l'exercice du pouvoir prennent fin, les élites indigènes reprennent en main la gestion de leurs deniers et des finances des entités locales. Finis les beaux jours des responsabilités publiques à l'intérieur des villes attribuées aux lombards et autres technocrates qui se cantonnèrent désormais dans l'administration princière qu'ils finirent par soutenir dans leurs conflits les opposant aux mêmes villes, ne fût-ce qu'en leur offrant des services comptables plus performants.

36. SOMERS, *Het laatmiddeleeuwse pandbedrijf...*, p. 177.

37. Là également, la littérature est abondante, une mise au point récente: M. BOONE, «Une société urbanisée sous tension. Le comté de Flandre vers 1302», dans R. C. VAN CAENEGEM, 1302. *Le désastre de Courtrai. Mythe et réalité de la bataille des Éperons d'or*, Anvers, Fonds Mercator, 2002, pp. 27-77.

2) A côté de cette évolution interne des villes, une deuxième, plus technique, se déroule. Pour financer leurs déficits, les villes apprennent à ne plus avoir recours, comme au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, aux professionnels du crédit ou en tout cas de manière à ne plus se placer totalement à la merci de gens qui échappent à tout contrôle, même de la part des échevins. En effet, bien que les villes arrivaient ainsi à emprunter des sommes considérables, elles se retrouvaient néanmoins dans une situation de soumission financière peu alléchante, comme le démontre le cas de Bruges qui paya jusque dans les années 80 du XIV<sup>e</sup> des dettes contractées auprès des Crespin d'Arras vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On comprend que la ville a essayé de se débarrasser des Crespin. En vain: la spirale des dettes ainsi créée se termina par l'appel aux remèdes classiques: échelonnement (les charges causées par la caisse des orphelins pesèrent sur les finances communales jusqu'en 1381-1382), suspension des paiements, cessation des paiements des intérêts, liquidation au rabais (en 1385 Roland Crespin accepta 2310 livres en donnant quittance pour solde de tout compte)<sup>38</sup>. Des expériences liées à l'utilisation des moyens et des avoirs des orphelins, gérés par les échevins en tant que tuteurs officiels, menées à Bruges et à Lille, donnèrent lieu à un système de financement du déficit en mobilisant les réserves d'épargne des propres ressortissants.<sup>39</sup> Bien que la formule en question n'apparût pas comme la réponse idéale aux besoins financiers des cités, elle ne disparut pas pour autant. Il est par exemple, révélateur que même dans la ville de Londres au XVIII<sup>e</sup> siècle, incontestablement un des centres les mieux équipés pour les affaires financières et pourvu de possibilités de crédits multiples, les édiles locaux continuèrent à gérer les avoirs des orphelins qui leur étaient confiés afin de répondre aux besoins financiers urgents de la ville.<sup>40</sup> On entre là dans le domaine de la psychologie collective d'une communauté urbaine qui accepte de laisser gérer une partie non négligeable des propriétés privées par la classe politique et les responsables financiers. L'affaire se termine mal, et aboutit à une situation proche de la faillite, parce qu'on n'avait pas géré les biens des orphelins comme un 'trust' mais ordinairement comme une réserve financière.

Les villes disposent bien sûr d'autres techniques pour financer le déficit collectif ou pour faire face à une situation financière non prévue et pressante. Une dette consolidée à travers la vente de rentes ou une dette à court terme,

38. J.-P. SOSSON, «Finances communales et dette publique. Le cas de Bruges à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle», dans J.-M. DUVOSQUEL, E. THOEN (éd.), *Peasants and townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gent, 1995, p. 239-257.

39. Le soi-disant *weezengeld*: à Bruges existait la pratique jusqu'en 1300 que tous les fonds des orphelins disponibles étaient obligatoirement consignés à la ville. La ville s'engageait à rembourser le principal et une rente de 10% à la majorité de l'orphelin en question. Voir toujours J. MARÉCHAL, «Het weezengeld in de Brugsche stadsfinancien in de middeleeuwen», *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 82 (1939), pp. 1-41. À Lille, la Chambre des Comptes ducale doit exercer une pression certaine sur les édiles pour qu'ils acceptent de rembourser les 'deniers d'orphènes' (D. CLAUZEL, *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, 1982, p. 180).

40. V. HARDING, «The crown, the city, and the orphans: the city of London and its finances, 1400-1700», dans M. BOONE, K. DAVIDS, P. JANSSENS (ed.), *Urban Public Debts. Urban government and the Market for Annuities in Western Europe (14th-18th centuries)*, Turnhout, Brepols publishers, 2003 (*Studies in European Urban History, 1100-1800*, 3), pp. 58-60.

financée par les emprunts forcés, voilà deux formules que l'on retrouve à travers l'Europe du bas Moyen Âge.<sup>41</sup>

Une tentative pour y voir plus clair à l'aide d'une comparaison internationale et en privilégiant des explications qui lient développement politique et organisation collective du traitement des finances, a abouti à une hypothèse émise par J. Tracy qui tout en restant séduisante, demande à être évaluée.<sup>42</sup> Selon Tracy, un régime urbain à connotations républicaines aurait préféré l'établissement d'une dette consolidée à long terme, tandis qu'une ville seigneuriale ou entre les mains d'une dynastie aurait favorisé l'emprunt forcé à plus court terme.

Dans les villes flamandes les deux formules se rencontrent, mais il est patent, compte tenu des sources qui nous informent des propriétés privées restées disponibles en nombre très abondant (actes passés devant les échevins, par exemple), que la vente de rentes a dominé. L'emprunt forcé n'est mobilisé comme moyen de financement que dans le contexte d'une urgence financière: l'obligation de payer une amende collective au prince en guise de réconciliation par exemple.<sup>43</sup> Dans une situation moins dramatique, ce sont en revanche les ventes de rentes (rentes à vie, à deux vies, mais également rentes constituées) qui l'emportent. La vente de rentes revient à une technique para-fiscale, témoignant de l'interférence grandissante de techniques financières privées dans la gestion des finances urbaines: la vente des rentes avec le domaine de la ville pour garantie. En effet, et c'est un élément fondamental pour expliquer le nombre phénoménal des contrats de rente (ce qui reste quelque peu paradoxal, car le contemporain était certainement convaincu de l'effet 'boule de neige' que pouvait avoir une vente peu contrôlée de rentes sur la gestion des deniers publics): entre parties privées la rente apparaît comme une formule à succès pour fixer une opération de crédit à long terme. Pour la ville de Gand, la plus grande ville flamande, vers la fin du xve siècle (1483-1503), un nombre de 150 contrats de rente par an (rentes constituées et rentes à vie) en moyenne pour une année 'normale' et d'environ 50 contrats pour une année de crise (caractérisée par la guerre, l'insécurité, les épidémies et/ou la disette) semble normal. En moyenne, le capital investi dans une transaction est de l'ordre de grandeur d'un salaire annuel complet d'un maître artisan des métiers du bâtiment, ce qui donne une idée de la réserve d'épargne à la recherche d'un investissement durable et à terme.<sup>44</sup> Les constats faits dans le cas de la ville de Gand au xve siècle se font l'écho de ce qu'on avait déjà constaté pour la ville d'Anvers au xvie siècle. Même dans la mecque du capitalisme commercial des temps dits 'modernes',

41. Un aperçu critique chez A. FURIÓ, «La dette dans les dépenses municipales», dans D. MENJOT, M. SANCHEZ MARTINEZ, *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident médiéval)*, 3. *La redistribution de l'impôt*, Toulouse, 2002, p. 345.

42. J. D. TRACY, «On the dual origins of long-term urban debt in medieval Europe», dans BOONE [e. a.], *Urban Public Debts...*, pp. 20-24 (voir également l'introduction par les éditeurs).

43. C'est notamment le cas de la ville de Gand après sa défaite face à Maximilien d'Autriche en 1492 (voir l'introduction à l'édition du compte de l'emprunt forcé: M. BOONE, «De Gentse verplichte lening van 1492-1493», *Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis*, CXLVII (1981), pp. 247-305).

44. Voir les données en détail dans M. BOONE, M. DUMON, B. REUSENS, *Immobilienmarkt, fiscaliteit en sociale ongelijkheid te Gent, 14831503*, Kortrijk, Heule, 1981 (*Standen en Landen*, LXXVIII), pp. 73-79.

l'investissement dans le marché des rentes fut une formule d'épargne et de crédit très répandu et 'populaire'.<sup>45</sup> Le phénomène implique bien sûr que les autorités publiques, villes et princes, qui cherchaient à pénétrer le marché des rentes, devaient se tailler une place sur un marché où déjà l'initiative privée était à l'œuvre. Or, les mêmes données pour Gand et pour Anvers confirment que le marché des rentes évolue et peut être considéré comme un reflet de la conjoncture globale de l'économie urbaine. Dans le cas gantois, les années de crises coïncident avec une tendance à la baisse des rapports des rentes (le capital devient donc moins cher, reflet d'une manque de confiance ou d'une attente chez ceux qui investissent).<sup>46</sup>

C'est donc dans un tel contexte que toute vente de rentes de la part des autorités publiques doit être interprétée. Techniquement, la formule était très répandue et on la rencontre dès le moment où les comptes urbains sont disponibles, en général pour les Pays-Bas vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Elle permettait d'utiliser les réserves d'épargne des bourgeois fortunés, sans qu'ils eussent l'impression de payer un énième impôt, et en plus d'attirer des fonds en provenance d'autres villes. Pour les acheteurs de rentes, la perspective d'acquérir un revenu fixe a dû jouer un rôle décisif, comme en témoignent les nombreuses listes d'acheteurs de rentes dans les comptes de la plupart des villes.<sup>47</sup> Tout comme pour les impôts indirects, le prince exerçait un contrôle. La vente des rentes étant soumise à son approbation, il est clair que pour les contemporains, les villes ne pouvaient pas engager leur patrimoine à l'infini.<sup>48</sup> Sous les ducs de Bourgogne, ce mode de financement a pris une tournure qui en fait, selon l'expression d'Andrée van Nieuwenhuysen, «l'initiative la plus intéressante du duc et de ses conseillers en matière de finance». <sup>49</sup> La vente de rentes sur la garantie du domaine urbain avait en effet intégré les finances des villes dans les opérations de crédit en faveur du pouvoir central. Il faut bien constater toutefois que le prince, qui obligeait les villes à honorer leurs obligations financières envers lui par la vente de rentes, réussissait ainsi à supprimer le processus fastidieux de la négociation des aides. Il faisait un pas important vers la centralisation administrative et l'imposition d'un gouvernement autocratique à travers le monopole fiscal. Sur le plan social, une telle démarche avait l'effet non négligeable de lier à la politique princière une partie de l'élite urbaine (influente à la fois financièrement et politiquement). En achetant une rente, dont le prix d'achat servait à payer les impôts ou les amendes au prince, le citoyen devenait

45. H. SOLY, «De schepenregisters als bron voor de conjunctuurgeschiedenis van Zuid- en Noordnederlandse steden in het Ancien Régime», *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 87 (1974), pp. 521-544.

46. BOONE [e. a.], *Immobilienmarkt...*, p. 58.

47. Voir mes remarques, formulées dans M. BOONE, «Stratégies fiscales et financières des élites urbaines dans les anciens Pays-Bas face à l'État burgundo-Habsbourgeois», dans *L'argent au moyen âge. Actes du XXVIII<sup>e</sup> Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Clermont-Ferrand 30 mai-1 juin 1997*, Paris, 1998 (*Publications de la Sorbonne, série histoire ancienne et médiévale*, 51), pp. 235-253.

48. Une telle relation entre contrôle princier et action financière des villes a pu être constatée pour la plupart des villes des anciens Pays-Bas, voir les références dans M. BOONE, « 'Plus dueil que joie'. Les ventes de rentes par la ville de Gand pendant la période bourguignonne: entre intérêts privés et finances publiques », *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, 176 (1991), pp. 3-25, une publication qui a grandement inspiré ce qui suit.

49. VAN NIEUWENHUYSEN, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi...*, pp. 361-372.

actionnaire d'une nouvelle construction politique. Très vite en effet, on se trouvait dans la situation de devoir vendre des rentes pour continuer à payer les acheteurs de rentes anciennes. Une spirale de dettes, constatée pour Bruxelles vers le milieu du xve siècle, ou encore à Lille, Leyde, Malines et Namur, était amorcée. Une étude récente des finances de la ville de Saint-Omer, ville moyenne aux confins des Pays-Bas bourguignons (la ville faisait partie du comté d'Artois) et du royaume de France confirme le phénomène.<sup>50</sup> La solution finale pour remédier aux crises financières ainsi créées, à savoir vendre de nouvelles rentes et augmenter la taxation indirecte, n'avait plus grand chose à voir avec des considérations économiques. Elle reflète en premier lieu les rapports de forces, la zone d'influence de la ville concernée et les intérêts financiers des groupes dominant la gestion des villes. Elle se résume également à une perte du marché du crédit des lombards. Dans ce sens, il est significatif que chronologiquement les ventes de rentes semblent prendre de l'ampleur plus ou moins au moment où les lombards et autres professionnels perdent de leur influence directe sur la politique financière des villes et des princes.

3) La présence des lombards et autres marchands d'argent dans les villes et dans les administrations centrales témoigne également –là les sources abondantes des Chambres des Comptes des ducs de Bourgogne sont loin d'avoir livré tous leurs secrets, en admettant que cela arrive un jour– des stratégies de survie à long terme. À répétition on constate qu'une famille de lombards étale les risques commerciaux et politiques (ces derniers sous forme d'une confiscation par exemple) sur différentes principautés des anciens Pays-Bas et même en dehors. On a l'impression qu'ils ont bien su s'adapter au processus de croissance de l'État bourguignon. Dans un certain sens leurs structures étaient mieux préparées à en supporter les conséquences que les villes mêmes, véritables perdantes dans la confrontation avec les princes centralisateurs de la dynastie des Valois de Bourgogne. Qu'en toile de fond la famille était souvent derrière ces exemples frappants de survie économique et politique ne doit pas surprendre outre mesure. Ce fut le cas même chez les représentants des grandes firmes toscanes. Le dossier de Tomasso Portinari, le gérant des Medicis à Bruges, accusé à tort ou à raison d'avoir été la cause principale de la liquidation forcée de la filiale brugeoise, illustre à quel point la famille jouait encore un rôle de premier plan.<sup>51</sup> Si dans les finances publiques le rôle des lombards semble d'ailleurs fort diminué en comparaison entre autres avec celui des Portinari, Arnolphini ou encore avec celui d'autres lucquois comme la famille des Raondi, véritable financier de la politique des premiers ducs de Bourgogne (Philippe le Hardi en premier lieu), celui-ci n'a pas pour autant disparu dans les Pays-Bas. C'est que fort probablement ils ont réussi à garder une emprise certaine sur le crédit à la consommation. Les grandes collections d'actes privés passés devant les échevins des villes sont loin d'avoir livré toutes les informations qu'elles contiennent. Une enquê-

50. Voir la thèse de doctorat inédite de CLAUDE PÉTILLON, *Économie, politique et finances à Saint-Omer au xve siècle*, Université Charles de Gaulle-Lille III, 2003, pp. 1314-1324 (pour la dette consolidée).

51. M. BOONE, «Apologie d'un banquier médiéval: Tommaso Portinari et l'État bourguignon», *Le moyen âge*, CV (1999/1), pp. 52-54.

te récente que j'ai menée et qui concerne l'ascension d'une famille modeste de clercs gantois, clercs-pensionnaires au service de la ville, les Tolvin, a démontré comment la carrière du premier Tolvin à la fin du xive siècle décolle vraiment après qu'il a réussi à s'imposer (par un mariage forcé) à une famille probablement de descendance lombarde, les Libercha/Libricha elle-même liée au clan des Mirabello et à travers eux aux D'Artevelde tribuns ou tyrans de la ville au milieu du xive siècle.<sup>52</sup> Cet exemple parmi d'autres indique clairement que les lombards ont réussi, à côté de leur présence sur le niveau économique et financier, à se tailler une place dans la société urbaine. Des recherches en cours concernant la vente des rentes, l'endettement, le financement des prêts basées notamment sur les grands fonds d'actes privés devraient dans un avenir pas trop lointain apporter des réponses à ces questions.<sup>53</sup>

4) Finalement, les lombards ont dû exercer une certaine influence et en subir une autre dans le processus d'acculturation auquel ils ont été mêlés dans les villes flamandes, au caractère moins barbare que De Roover semble parfois le suggérer.<sup>54</sup> L'étude que Myriam Greilsammer a consacré au livre de mémoire (*ricordanze*) de Louis Porquin –Ludovico Porchini natif de Chieri en Piémont et qui quitte encore en 1529 sa ville natale pour tenter sa chance et réussir une carrière dans les anciens Pays-Bas– en témoigne. Il part en compagnie de son frère Francesco, et tous deux passent d'abord chez un frère aîné (Bernardino) établi à Liège, avant que Ludovico (entre temps marié à une brugeoise) ne s'établisse d'abord à l'Écluse, puis à Zierikzee en Zélande et finalement à Middelbourg comme titulaire de la table de prêt locale. Ses frères s'établissent avec succès à Anvers, Maastricht, Nivelles, Namur et Gouda. Ludovico Porchini mourut comme bourgeois aisé à Bergen-op-Zoom. À Anvers et Bergen-op-Zoom, cette famille de Lombards n'a pas raté le succès économique foudroyant de la ville d'Anvers au xvie siècle. Cet exemple est important, non seulement pour sa date relativement tardive (on considère généralement que les affaires des lombards et donc leur importance économique sont en déclin au xvie siècle), mais aussi pour le fait qu'il montre l'intégration parfaite d'une famille lombarde dans une société urbaine étrangère, qui n'oublie pas néanmoins de cultiver l'expression culturelle typique de ses origines. Le *ricordanze* et un deuxième livre de Porchini, intitulé (il écrivit en néerlandais): *uuterste wille* (dernière volonté), ont eu une grande influence. En effet, ce genre de testament spirituel a été imprimé (on conserve à l'Université de Gand un des exemplaires de l'édition primaire destinée pour les fils Porchini avec une dédicace pour le fils aîné écrite avec le sang du père) et est devenu jusque dans le xvie siècle une espèce de

52. M. BOONE, «De la ville à l'État: les Tolvins, clercs de la ville de Gand, serviteurs des ducs de Bourgogne», dans: W. BLOCKMANS, M. BOONE, Th. DE HEMPTINNE (ed.), *Secretum scriptorum. Liber Alumnorum Walter Prevenier*, Leuven-Apeldoorn, 1999, pp. 327-349.

53. Je renvoie au premier aperçu des recherches de Laurence DERYCKE, «The Public Annuity Market in Bruges at the End of the 15th Century», en BOONE [e. a.], *Urban Public Debt...*

54. R. DE ROOVER, *The rise and decline of the Medici Bank 1397-1494*, Cambridge (Mass.), 1963, p. 340: quand il parle de l'achat par Portinari de la maison Bladelin à Bruges il commente qu'un tel achat par un étranger a dû choquer le public «in the more barbarous North», dans le Nord nettement plus barbare. Voir également sur l'intégration (et les réserves) des italiens à Bruges la thèse non éditée de Laura GALOPPINI, *Mercanti Toscani e Bruges nel tardo Medioevo*, Université de Gand, 2002-2003, 1 dl., V-397 pp.

manuel d'école dans la République des Provinces Unies. Le cas des Porchini n'est pas isolé: parmi les archives abondantes de la famille d'origine génoise, les Adorno (Adornes) bien établie et intégrée à Bruges au xve siècle, des écrits semblables sont conservés.<sup>55</sup> L'étude de la construction d'une identité urbaine aux anciens Pays-Bas ne fait que démarrer. Parmi les hypothèses de travail, figure celle selon laquelle les lombards et autres marchands italiens auraient influencé par les témoignages de leur solidarité familiale à travers des écrits mi-privés, mi-publiques la façon dont des bourgeois indigènes ont conçu leur propre identité et sont arrivés à la formuler.

Récapitulons quelques éléments du dossier sur le crédit dans les villes de Flandre au bas Moyen Âge.

**a)** Il est devenu clair au fur et à mesure qu'avancent nos connaissances en la matière, que le schéma de l'évolution et du développement du crédit mis en avant par De Roover (lombards, changeurs, banquiers) est trop réducteur, et simplifiant une réalité sociale et financière beaucoup plus complexe. En plus, les trois catégories citées ne se limitaient pas à un secteur bien limité du crédit, il était question plutôt d'une réalité en mouvement, où tout le monde savait mettre à profit les occasions qui se présentaient.

**b)** Si nous voulons saisir l'action de groupes spécifiques sur le marché de crédit, comme par exemple les lombards et/ou banquiers italiens, il est crucial de ne pas se limiter à une explication purement économique. Dans le contexte d'un duel omniprésent entre particularisme urbain et centralisation princière, finalement l'établissement d'un 'État' digne de ce nom fut un des éléments moteurs qui donnaient une dynamique propre aux deux dernières siècles du Moyen Âge, le monde du crédit n'est pas resté neutre. Au contraire: à travers un jeu parfois subtil, comme à Gand dans les années 40 du xve siècle, parfois plus brutal, sous Charles le Téméraire et sa volonté de maximaliser les revenus fiscaux, le prince et donc l'État naissant est arrivé à mettre la main et à exercer un contrôle grandissant sur le monde du crédit, afin de mieux contrôler entre autres, la ville et l'économie urbaine.

**c)** Le secteur privé et le secteur public n'ont pas cessé d'exister simultanément et de s'influencer mutuellement. Cela est très net pour le marché des rentes: si la ville et plus tard le prince veulent se tailler une place sur ce marché, il est important de tenir compte que les mêmes formules (rentes à vie, rentes constituées) s'appliquaient sans problèmes et à grande échelle entre parties privées sur un marché libre qui semblait déterminant quant à l'établissement du taux d'intérêt et des rapports financiers.

55. M. GREILSAMMER, *Een pand voor het paradijs. Leven en zelfbeeld van Lowys Porquin, Piëmontees zakenman in de zestiende-eeuwse Nederlanden*, Tielt, 1989. Concernant la famille Adorno: G. PETTI BALBI, *Mercanti e natiões nella Fiandre. I Genovesi in età bassomedievale*, Pisa, 1996.